

DÉCISION SUR LA LIBYE ET LES PAYS DU SAHEL

La Conférence,

1. **RÉAFFIRME** son engagement indéfectible en faveur de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye et des pays du Sahel ; et
2. **DÉCIDE** ce qui suit :

Sur les Pays du Sahel

3. **SOULIGNE LA NECESSITE URGENTE** pour l'Afrique de manifester d'une façon concrète sa solidarité envers les gouvernements et les populations du Sahel, compte tenu de la gravité des défis auxquels sont confrontées leurs vies et leurs institutions ;
4. **DEMANDE** à la Commission Département Paix et sécurité, en consultation avec les ministères de la défense des pays du G5-Sahel et la Commission de la CEDEAO, d'élaborer un cadre en vue du déploiement possible, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole du CPS régissant la Force africaine en attente (FAA), du Groupe de travail conjoint multinational et d'une force de 3000 hommes pour une période de six (6) mois en vue de dégrader les groupes terroristes au Sahel ; **DEMANDE EN OUTRE** au Comité des Représentants permanents d'explorer les options de financement possible de ce déploiement. Entretemps, la Conférence **DEMANDE EGALEMENT** à la CEDEAO de prendre les dispositions nécessaires pour le décaissement urgent de sa contribution de 100 millions de dollars annoncée, en appui au Mali, au Niger et au Burkina Faso pour soutenir ce déploiement ;
5. **EXHORTE** les États membres à apporter un soutien, sous la forme de contributions financières volontaires, de formation, d'expertise et d'équipements, en appui aux efforts des pays de la Force conjointe du G5 pour le Sahel, qui ont fait et continuent de faire d'énormes sacrifices dans la lutte contre le terrorisme ;
6. **DEMANDE** au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à son mandat, de prendre de nouvelles mesures à la hauteur de la gravité de la menace dans la région du Sahel et dans le bassin du lac Tchad;
7. **SE FÉLICITE** de l'adoption par la CEDEAO d'un plan d'action pour la période 2020-2024, estimé à 2,3 milliards de dollars, pour éradiquer le terrorisme dans la région, dont 1 milliard de dollars à mobiliser par la région pour le soutien en termes d'équipement et d'activités de formation pour les forces de défense et de sécurité des États membres de la région, ainsi que pour le partage du renseignement ; et **DEMANDE** au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO ;

8. **DEMANDE** à la Commission, en étroite coordination avec les pays de la région, et en appui aux efforts du G5 Sahel, d'intensifier l'utilisation de tous les cadres de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), en particulier le Processus de Nouakchott, le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), le Centre opérationnel conjoint (CEMOC), l'Unité de fusion et de liaison (UFL) et le Comité sur les services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA), aux fins de consolider la coordination et de renforcer les actions dans la lutte contre les groupes terroristes et criminels ;
9. **SE FÉLICITE** de la Déclaration de Bamako adoptée par la réunion ministérielle de l'UA tenue le 29 novembre 2019, sur l'accès aux ressources naturelles et les conflits intercommunautaires. À cet égard, la Conférence **ATTEND AVEC INTERET** la mise en œuvre du Plan d'action contenu dans la Déclaration ;
10. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission à examiner et, sur cette base, prendre les mesures nécessaires pour renforcer davantage la Mission de l'Union africaine au Mali et au Sahel (MISAHEL), afin de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat au Sahel de manière efficace et effective ;

Sur la Libye

11. **EXPRIME SA GRAVE PRÉOCCUPATION** face à la situation qui prévaut en Libye, caractérisée par des affrontements militaires entre les parties libyennes, ainsi que face au retard accusé dans la signature d'un cessez-le-feu permanent et aux ingérences politiques et militaires extérieures qui ont créé une situation très dangereuse pour le pays, la région et l'ensemble du continent;
12. **RÉITÈRE** l'appel lancé par le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye demandant la fin de tous les engagements militaires des parties belligérantes, ou en soutien direct à celles-ci, sur l'ensemble du territoire libyen, dans le cadre du cessez-le-feu permanent, qui devrait conclure le processus de la Commission militaire mixte pour la Libye en cours à Genève, en Suisse ;
13. **FÉLICITE** les pays voisins de la Libye pour les efforts qu'ils continuent à déployer afin de trouver une solution durable et appropriée à la Libye à la crise actuelle ;
14. **CONDAMNE FERMEMENT** toutes les formes de violations de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies, d'où qu'elles viennent, et **DEMANDE** aux Nations unies, par l'intermédiaire de son Conseil de sécurité, d'assumer pleinement ses responsabilités en veillant à ce que l'embargo soit effectivement mis en œuvre et surveillé dans le cadre des efforts visant à mettre fin aux combats et à créer les conditions nécessaires à un cessez-le-feu permanent, conformément à l'accord signé à Skirat, Maroc, conduisant à un règlement pacifique de la crise en Libye. La Conférence **AFFIRME** sa disponibilité à travailler avec les Nations unies en vue du respect total et scrupuleux de l'embargo sur les

armes en vigueur en Libye par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies;

15. Rappelant les conclusions de la Conférence de Berlin du 19 janvier 2020, la Conférence **AFFIRME** l'impératif pour tous les acteurs externes qui s'immiscent politiquement et militairement en Libye de mettre fin immédiatement et définitivement à leurs interventions qui continuent de compromettre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye et entravent la recherche de la paix;
16. **SOULIGNE L'IMPERATIF**, conformément aux conventions et instruments africains et internationaux pertinents, de prendre des mesures immédiates visant à demander des comptes à tous les acteurs libyens et autres, civils et militaires, qui auraient commis des crimes de guerre et d'autres actes violation des libertés et des droits de l'homme en Libye;
17. **RAPPELLE** que la Force africaine en attente (FAA), comme le prévoient l'Acte constitutif de l'UA et le Protocole relatif à la création du CPS, a atteint sa pleine capacité opérationnelle, et, par conséquent, la disponibilité opérationnelle requise. En outre, la Conférence **SOULIGNE** l'opérationnalisation de la Base logistique continentale de la FAA, à Douala, au Cameroun, qui dispose d'équipements militaires. La Conférence **DÉCIDE** qu'un groupe de contact, présidé par la République du Congo, issu des membres du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, et de tout autre pays que le Président du groupe de contact pourrait souhaiter ajouter, soit établi pour assurer le leadership politique, ainsi que pour promouvoir la coordination des efforts internationaux dans la recherche d'une solution à la crise libyenne. Dans ce contexte, le groupe de contact se réunira au niveau des chefs d'État et de gouvernement et à celui des ministres afin d'assurer la continuité des efforts.
18. Compte tenu de la grave situation militaire et sécuritaire qui règne en Libye, ainsi que de la perspective d'un cessez-le-feu permanent immédiat aux fins de parvenir rapidement à une solution durable en collaboration avec les pays voisins à la crise libyenne, **DÉCIDE** ce qui suit:
 - (a) L'UA doit dépêcher immédiatement, conjointement avec les Nations unies, une mission de reconnaissance militaire et de sécurité en Libye comprenant des chefs d'État-major africains, conduite par le Président du Comité d'État-major du CPS et composée d'un chef d'État-major de chacune des cinq régions géographiques de l'UA, ainsi que du personnel des Nations unies, pour consulter les parties libyennes et recueillir des informations sur le terrain, qui aideront l'UA à déployer une mission en Libye,
 - (b) Élever de l'actuel Bureau de liaison de l'UA en Libye au niveau d'une mission et lui donner les capacités politiques, diplomatiques et militaires nécessaires, en vue d'assurer une plus grande contribution et une meilleure participation

de l'UA aux efforts visant à trouver une solution durable à la crise en Libye,
et

- (c) Demander au Président de la Commission de soumettre d'urgence au COREP et à ses Sous-Comités compétents des options de financement pour examen et autorisation.